

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 06-01 du 27 mai 2021

**INDIVIDUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – STRATÉGIE VÉLO, PROGRAMMES DE TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DES ARRÊTS DE BUS.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2019-IV-08 du 18 avril 2019 relative à l'approbation de la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- PROCÈDE aux individualisations de programmes suivantes, détaillées dans les annexes à la délibération :

- au titre de la stratégie vélo sur l'autorisation de programme n°2001P041E54 pour un montant de 13 090 000 euros,
- au titre des grosses réparations de voiries et des ouvrages d'art sur l'autorisation de programme n°2001P018E63 pour un montant de 10 000 000 d'euros,
- au titre des rénovations des installations d'éclairage public sur l'autorisation de programme n° 2001P026E34 pour un montant de 1 390 000 euros,
- au titre de l'accompagnement des grands projets structurants du territoire sur l'autorisation de programme n°2013P066E14 pour un montant de 7 700 000 euros,
- au titre de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des arrêts de bus sur l'autorisation de programme n°2001P038E51 pour un montant de 1 034 093 euros ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de solliciter auprès des différents partenaires les subventions les plus élevées possibles ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer toutes les pièces et actes nécessaires pour effectuer des demandes de subvention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*